

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1043

présenté par
M. Grouard et M. Pancher

ARTICLE 59 BIS

À l'alinéa 5, après le mot :

« constructible »,

insérer le mot :

« délimitée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.